



# Feuille de Match



## Championnat Départemental des Clubs FÉMININ par Équipe - Côtes d'Armor

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigrance, 13002 MARSEILLE	
CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy	CD 22 PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette, Triplette & Tir = 4 pts

FFPJP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP	Division : CDC	Groupe : A
-------------------------------------	----------------	------------

Date : 07/10/18	Lieu : Bimic
-----------------	--------------

<b>A</b> Équipe n° : 1	<b>A</b>
Club : Bimic	

<b>B</b> Équipe n° : 2	<b>B</b>
Club : PLOUFRAGAN	

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence
GESTIN Yvette	02258033

CAPITAINE / COACH	
NOM + Prénom	n° licence
KERBOEUF Annick	2255214

A Composition Équipe			A
NOM + Prénom	n° licence	*	n°
GESTIN Yvette	02258033		1
De Ruyvel Josiane	02202105		2
GUILLOU Jacqueline	02202712		3
Cousin Françoise	09514799		4
TOULLIC Éliane	02202120		5
Haccart Valérie	02202715		6

B Composition Équipe			B
NOM + Prénom	n° licence		
BIDAN Marie Claude	2255201		
GIEQUEL Viviane	2255249		
KERBOEUF Annick	2255214		
ROSCOET Sylvie	2255235		
ROULLE Yvonne	2255236		

\* contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « icône Coupe et Championnat ». Cela permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

\* si une joueuse se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), elle devra s'acquitter d'une amende de 10€ si elle veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité 22 PJP.

DÉLÉGUÉ	
NOM + Prénom	n° licence

ARBITRE	
NOM + Prénom	n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48h. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 du CDC :	Responsable : Etienne SYMONEAUX – 06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com
	Membres : Michel RÉLO – 06 80 68 95 17 / Roland PYRON – 06 76 88 15 44



ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

**A** Club de : BIMIC 1 **A** **B** Club de : PLOUFRAGAN 2 **B**

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
<b>TÊTES à TÊTES</b>	1	GUILLOUSSOU Jacqueline	13	2	43	1	GICQUEL Viviane	4	0	
	2	COUSIN Françoise	13	2	41	2	BIDAN Marie-Claude	7	0	
	3	HACCART Valérie	11	2	39	3	ROSCOET Sylvie	13	2	
	4	GESTIN Yvette	13	2	37	4	ROULLE Yvonne	6	0	
S/TOTAL PTS >					6	S/TOTAL PTS >				

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
<b>DOUBLETES</b>	1	COUSIN Françoise	6	1	35	1	BIDAN Marie-Claude	13	1	
	2	GUILLOUSSOU Jacqueline				2	ROSCOET Sylvie			
	3	HACCART Valérie	13	1	33	3	GICQUEL Viviane	7	0	
	4	TOULLIC Florelle				4	KERBOEUF Annie			
Joueuse remplacée n°1 :					N° Terrain	Joueuse remplacée n°1 :				
Joueuse remplaçante n°1 :					Joueuse remplaçante n°1 :					
Joueuse remplacée n°2 :					Joueuse remplacée n°2 :					
Joueuse remplaçante n°2 :					Joueuse remplaçante n°2 :					
S/TOTAL PTS >					4	S/TOTAL PTS >				

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
<b>TRIPLETTE</b>	1	GESTIN Yvette				1	BIDAN Marie-Claude			
	2	HACCART Valérie	13	0		2	ROSCOET Sylvie	7	0	
	3	TOULLIC Florelle				3	KERBOEUF Annie			
Joueuse remplacée n°1 :					N° Terrain	Joueuse remplacée n°1 :				
Joueuse remplaçante n°1 :					Joueuse remplaçante n°1 :					

<b>TIR de PRÉCISION</b>					<b>TIR de PRÉCISION</b>					
4	DE RUYVER Josiane	7	2	4	4	GICQUEL Viviane	7	2	4	
S/TOTAL PTS >					6	S/TOTAL PTS >				

**A** Total Générale Équipe **A** PTS > 16 **A** **B** Total Générale Équipe **B** PTS > 8 **B**

Gagnante : Équipe n° 1 du club de BIMIC Match Nul

Perdante : Équipe n° 2 du club de PLOUFRAGAN

Signature Capitaine Équipe **A** [Signature] Signature de l'Arbitre [Signature] Signature Capitaine Équipe **B** [Signature]

RÉSERVES

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48h. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Le club recevant doit transmettre au référent de la CDV (ou le délégué s'il a été désigné) \* les résultats dès le soir de la rencontre \* une copie de la feuille de match (par sms ou mail) au plus tard le jour suivant la rencontre \* l'original de la feuille de match (par la poste) dès le jour suivant la rencontre

Référent CDC 22 : Etienne SYMONEAUX – 65 chemin de Lanverval – 22700 PERROS GUIREC – 06 50 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com



Championnat Départemental « 22 PJP » des Clubs **Féminin** – « CDC-F »

**FEUILLE de MATCH - TIR de PRÉCISION**



FFPJP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP	Division : CDC	Groupe : A
-------------------------------------	----------------	------------

Date : 07/10/18	Lieu : Binic
-----------------	--------------

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5
	Boule cible centrée seule	Boule cible centrée but devant 10 cm	Boule cible centrée entre 2 boules à 3 cm	Boule cible centrée boule obstacle à 10 cm	But seul à 20 cm du bord avant
	direction du tir	direction du tir	direction du tir	direction du tir	direction du tir
5 pts >	Carreau	Carreau	Carreau	Carreau	But sorti
3 pts >	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	But touché
1 pt >	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	
0 pt >	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	But manqué

Club	BINIC				Équipe n°					Joueuse	DERUYVER Josiane										
<b>A</b>	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m
		7	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0

Club	PLOUFRACAN				Équipe n°					Joueuse	GICQUEL Veronique										
<b>B</b>	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m
		7	1	1	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Résumé du Déroulement du tir de précision

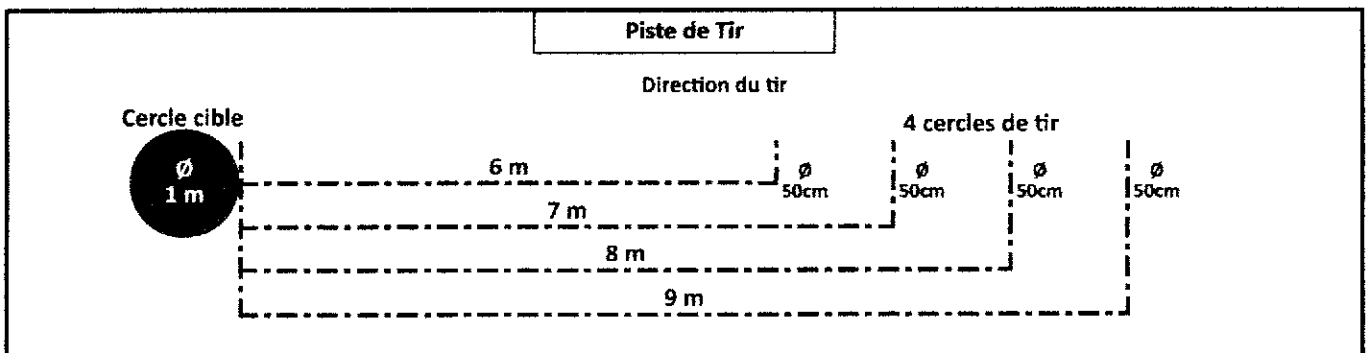
L'ordre de passage est fait par tirage au sort (pièce). La joueuse qui gagne le toast choisit si elle commence ou non le tir.  
 Chaque joueuse tire une boule par distance / atelier 1 à 5 (soit 4 boules par atelier et donc 20 boules au total de l'épreuve).  
 Les joueuses tirent l'une après l'autre depuis la figure 1 à 6 mètres, jusqu'à la figure 5 à 9 mètres.  
 La joueuse a 30 secondes par boule.  
 Le tir sera considéré comme valable si l'impact est dans le cercle de tir de 1 mètre.  
 Si le cercle est mordu, le tir est considéré comme nul.  
 La boule cible doit être touchée en premier.

**Attribution des points : Ateliers / Figures 1 – 2 – 3 – 4**

5 pts	La boule cible sort du cercle et la boule de tir reste dans le cercle	Aucun obstacle ne doit bouger
3 pts	La boule cible et la boule de tir sortent du cercle	Aucun obstacle ne doit bouger
1 pt	La boule cible touchée reste dans le cercle	Aucun obstacle ne doit bouger
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer	Obstacle touché ou déplacé

**Attribution des points : Atelier / Figure 5**

5 pts	But sorti du cercle de tir
3 pts	But touché : le but est considéré comme frappé si il quitte son logement initial
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer





# Feuille de Match



## Championnat Départemental des Clubs FÉMININ par Équipe - Côtes d'Armor

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigrance, 13002 MARSEILLE

CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy

CD 22 PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette, Triplette & Tir = 4 pts

FFJP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP

Division : CDC

Groupe : A

Date : 07/10/18

Lieu : BIVIC

<b>A</b>	Équipe n° : 1	<b>A</b>
	Club : PLESTIN	

<b>B</b>	Équipe n° : 3	<b>B</b>
	Club : TREGUEUX	

### CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom	n° licence
Lebert Florique	01810434

### CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom	n° licence
Rébo Katy	02239056

A		Composition Équipe		A	
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	NOM + Prénom	n° licence
Huon Justine	02257117		1	Rebelet Justine	02253185
Allain Inène	02257022		2	Jacquel Abelly	02234407
Guézennec Yolande	02257118		3	Houdebine Maryline	02234063
Berger Jutta	02257054		4	Rébo Orane	02239367
Quémener Fuid	02257108		5	Rébo Katy	02239056
Lebert Florique	01810434		6		

B		Composition Équipe		B	
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	NOM + Prénom	n° licence
Huon Justine	02257117		1	Rebelet Justine	02253185
Allain Inène	02257022		2	Jacquel Abelly	02234407
Guézennec Yolande	02257118		3	Houdebine Maryline	02234063
Berger Jutta	02257054		4	Rébo Orane	02239367
Quémener Fuid	02257108		5	Rébo Katy	02239056
Lebert Florique	01810434		6		

\* contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « Ligue Coupe et Championnat ». Cela permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

\* si une joueuse se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), elle devra s'acquitter d'une amende de 10€ si elle veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité 22 PJP.

### DÉLÉGUÉ

NOM + Prénom	n° licence

### ARBITRE

NOM + Prénom	n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'Arbitre) transmet un rapport détaillé sous A8B, au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 du CDC :

Responsable : Etienne SYMONEAUX – 06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com

Membres : Michel RÉLO – 06 80 68 95 17 / Roland PYRON – 06 76 88 15 44



ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

<b>A</b>	Club de : PLESTIN 1	<b>A</b>	<b>B</b>	Club de : TREGUEN 3	<b>B</b>
----------	---------------------	----------	----------	---------------------	----------

TÊTES à TÊTES	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	TÊTES à TÊTES	
	1	Huon Justine	13	2-0	35	1	Robelet Justine	5	0-1		
2	Allain Inène	10	2-0	33	2	Jacquel Melly	13	0-2			
3	Bengu Jutta	4	1-0	31	3	Houdebine Maryline	13	0-2			
4	Quézévec Yolande	5	2-0	29	4	Rélo Oriane	13	0-2			
S/TOTAL PTS >					2	S/TOTAL PTS >					6

DOUBLETES	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	DOUBLETES	
	1	Martine Huon	6	1-0	41	1	Houdebine Maryline	13	0-4		
2	Quézévec Julien	1	1-0	43	2	Rélo Oriane	13	0-4			
3	Bengu Jutta				3	Melly Jacquél					
4	Allain Inène				4	Robelet Justine					
Joueuse remplacée n°1 :						Joueuse remplacée n°1 :					
Joueuse remplaçante n°1 :						Joueuse remplaçante n°1 :					
Joueuse remplacée n°2 :						Joueuse remplacée n°2 :					
Joueuse remplaçante n°2 :						Joueuse remplaçante n°2 :					
S/TOTAL PTS >					0	S/TOTAL PTS >					8

TRIPLETTE	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	TRIPLETTE	
	1	Huon Justine	13	4-0	42	1	Houdebine Maryline	8	0-4		
2	Quézévec Yolande				2	Rélo Oriane					
3	Lebert Françoise				3	Robelet Justine					
Joueuse remplacée n°1 :						Joueuse remplacée n°1 :					
Joueuse remplaçante n°1 :						Joueuse remplaçante n°1 :					
<b>TIR de PRÉCISION</b>						<b>TIR de PRÉCISION</b>					
4	Quézévec Julien				4	Jacquel Melly		0-4			
S/TOTAL PTS >					4	S/TOTAL PTS >					4

<b>A</b>	Total Générale Équipe A	PTS >	6	<b>A</b>	<b>B</b>	Total Générale Équipe B	PTS >	18	<b>B</b>
----------	-------------------------	-------	---	----------	----------	-------------------------	-------	----	----------

Gagnante : Équipe <b>B</b>	n°	du club de Treguen 3	Match Nul
Perdante : Équipe <b>A</b>	n°	du club de Plestin 1	<input type="checkbox"/>

Signature Capitaine Équipe A:

Signature de l'Arbitre:

Signature Capitaine Équipe B:

RÉSERVES	
----------	--

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'Arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Le club recevant doit transmettre au référent de la CDV (ou le délégué s'il a été désigné)	* les résultats dès le soir de la rencontre
Réfèrent CDC 22 :	* une copie de la feuille de match (par sms ou mail) au plus tard le jour suivant la rencontre
Etienne SYMONEAUX - 65 chemin de Lanverval - 22700 PERROS GUIREC - 06 50 45 54 21 - etienne.symoneaux+pet@gmail.com	* l'original de la feuille de match (par la poste) dès le jour suivant la rencontre



Championnat Départemental « 22 PJP » des Clubs Féminin – « CDC-F »

FEUILLE de MATCH - TIR de PRÉCISION



FFPIP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP	Division : CDC	Groupe : A
-------------------------------------	----------------	------------

Date : 07/10/18	Lieu : Biniv
-----------------	--------------

CÔTES D'ARMOR	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5
	Boule cible centrée seule	Boule cible centrée but devant 10 cm	Boule cible centrée entre 2 boules à 3 cm	Boule cible centrée boule obstacle à 10 cm	But seul à 20 cm du bord avant
5 pts >	Carreau	Carreau	Carreau	Carreau	But sorti
3 pts >	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	But touché
1 pt >	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	
0 pt >	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	But manqué

Club TREGUEUX	Équipe n°				Joueuse JACQUEL MELY																
A	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m
	23	1	3	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3	0	3	5	5	0	0

Club PLESTIN	Équipe n°				Joueuse QUEUREUX MURIEL																
B	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m	6 m	7 m	8 m	9 m
	6	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0

Résumé du Déroulement du tir de précision :

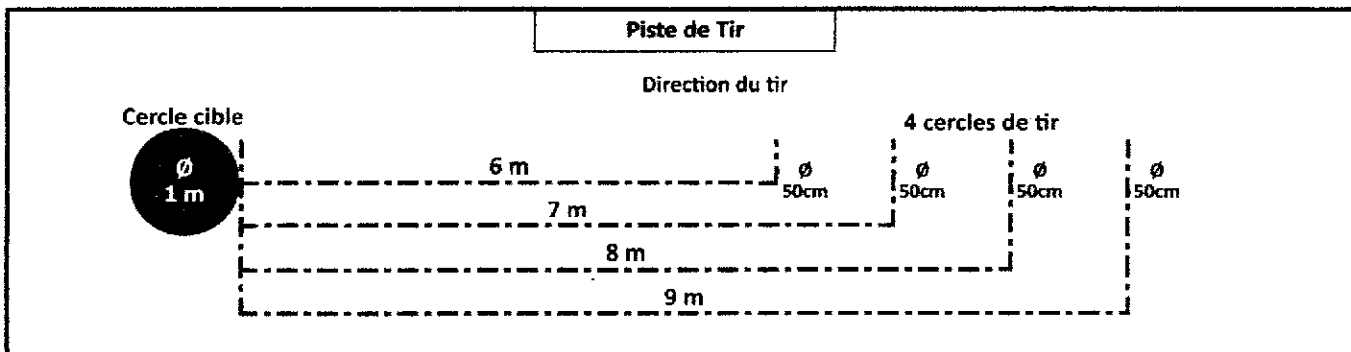
L'ordre de passage est fait par tirage au sort (pièce). La joueuse qui gagne le toast choisit si elle commence ou non le tir.  
 Chaque joueuse tire une boule par distance / atelier 1 à 5 (soit 4 boules par atelier et donc 20 boules au total de l'épreuve).  
 Les joueuses tirent l'une après l'autre depuis la figure 1 à 6 mètres, jusqu'à la figure 5 à 9 mètres.  
 La joueuse a 30 secondes par boule.  
 Le tir sera considéré comme valable si l'impact est dans le cercle de tir de 1 mètre.  
 Si le cercle est mordu, le tir est considéré comme nul.  
 La boule cible doit être touchée en premier.

Attribution des points : Ateliers / Figures 1 – 2 – 3 – 4

5 pts	La boule cible sort du cercle et la boule de tir reste dans le cercle	Avec obstacle, le but bouge
3 pts	La boule cible et la boule de tir sortent du cercle	Avec obstacle, le but bouge
1 pt	La boule cible touchée reste dans le cercle	Il n'y a pas d'obstacle, la boule de tir n'est pas touchée, la boule cible a été frappée
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer	Obstacle touché en premier

Attribution des points : Atelier / Figure 5

5 pts	But sorti du cercle de tir
3 pts	But touché : le but est considéré comme frappé si il quitte son logement initial
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer





# Feuille de Match



## Championnat Départemental des Clubs FÉMININ par Équipe - Côtes d'Armor

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy

CD 22 PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette, Triplette & Tir = 4 pts

FFPJP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP

Division : CDC

Groupe : A

Date : 07/10/18

Lieu : Biviec

<b>A</b>	Équipe n° : 1	<b>A</b>
Club : YFFINIAC		

<b>B</b>	Équipe n° : 2	<b>B</b>
Club : PLOURIVO		

### CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom	n° licence
Hamon Marcelle	02202044

### CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom	n° licence
Perrin Martine	02258051

A		Composition Équipe		A	
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	NOM + Prénom	n° licence
Hamon Marcelle	02202044				
Thonet Carole	02260292				
Chapron Armelle	02255024				
de Bris Stéphanie	02260268				
de Corre Mathilde	02260293				
			6		

B		Composition Équipe		B	
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	NOM + Prénom	n° licence
Perrin Martine	02258051		1		
Alkounmat Marion	02258062		2		
Bebot Marielle	02202426		3		
Pirel Karine	02202095		4		
Guillemot Christiane	02258037		5		

\* contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « Icône Coupe et Championnat ». Cela permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

\* si une joueuse se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), elle devra s'acquitter d'une amende de 10€ si elle veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité 22 PJP.

### DÉLÉGUÉ

NOM + Prénom	n° licence

### ARBITRE

NOM + Prénom	n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'Arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48h au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 du CDC :

Responsable : Etienne SYMONEAUX – 06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com

Membres : Michel RÉLO – 06 80 68 95 17 / Roland PYRON – 06 76 88 15 44



ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

<b>A</b>	Club de : <b>YFFINIAC 1</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	Club de : <b>PLOURIVO 1</b>	<b>B</b>
----------	-----------------------------	----------	----------	-----------------------------	----------

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS		
											TÊTES à TÊTES
	1	Chapron Armelle	13	2-0	27	1	Perrin Martine	3	0-0		
	2	de Corre Mathilde	13	2-0	25	2	Belot Murielle	11	0-0		
	3	de Bris Stéphanie	13	2-0	23	3	Pinel Karine	3	0-0		
	4	Thonet Carole	13	2-0	54	4	Allainmat Marion	6	0-0		
S/TOTAL PTS >					<b>8</b>	S/TOTAL PTS >					<b>0</b>

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS		
											DOUBLETES
	1	Chapron Armelle	11	0-0	37	1	Perrin Martine		0-0		
	2	de Corre Mathilde				2	Allainmat Marion	13	0-0		
	3	de Bris Stéphanie	13	4-0	39	3	Guillemot Christiane				
	4	Thonet Carole				4	Belot Murielle	10	0-0		
Joueuse remplacée n°1 :						Joueuse remplacée n°1 :					
Joueuse remplaçante n°1 :						Joueuse remplaçante n°1 :					
Joueuse remplacée n°2 :						Joueuse remplacée n°2 :					
Joueuse remplaçante n°2 :						Joueuse remplaçante n°2 :					
S/TOTAL PTS >					<b>4</b>	S/TOTAL PTS >					<b>4</b>

	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrain	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
	1	Chapron Armelle				1	Perrin Martine			
	2	de Corre Mathilde	9	0-0		2	Pinel Karine	13	0-0	
	3	de Bris Stéphanie				3	Belot Murielle			
Joueuse remplacée n°1 :						Joueuse remplacée n°1 :				
Joueuse remplaçante n°1 :						Joueuse remplaçante n°1 :				

TIR de PRÉCISION					TIR de PRÉCISION						
	4	Thonet Carole	24	2		4	Allainmat Marion	24	2		
S/TOTAL PTS >					<b>24</b>	S/TOTAL PTS >					<b>46</b>

<b>A</b>	Total Générale Équipe A	PTS <del>14</del> <b>16</b>	<b>A</b>
<b>B</b>	Total Générale Équipe B	PTS <del>10</del> <b>8</b>	<b>B</b>

Gagnante : Équipe <b>A</b> n° 1 du club de <b>YFFINIAC</b>	Match Nul
Perdante : Équipe <b>B</b> n° 1 du club de <b>PLOURIVO</b>	<input type="checkbox"/>

Signature Capitaine Équipe A	Signature de l'Arbitre	Signature Capitaine Équipe B

RÉSERVES
----------

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'Arbitre) transmet un rapport détaillé sous ABH, au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Le club <u>recevant</u> doit transmettre au référent de la CDV (ou le délégué s'il a été désigné)	* les résultats dès le soir de la rencontre
Réfèrent CDC 22 :	* une copie de la feuille de match (par sms ou mail) au plus tard le jour suivant la rencontre
Etienne SYMONEAUX – 65 chemin de Lanverval – 22700 PERROS GUIREC – 06 50 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com	* l'original de la feuille de match (par la poste) dès le jour suivant la rencontre





Championnat Départemental « 22 PJP » des Clubs **Féminin** – « CDC-F »

**FEUILLE de MATCH - TIR de PRÉCISION**



FFPIP – CR Bretagne PJP – CD 22 PJP	Division : CDC	Groupe : A
-------------------------------------	----------------	------------

Date : 07/10/18	Lieu : Dinic
-----------------	--------------

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5
	Boule cible centrée seule	Boule cible centrée but devant 10 cm	Boule cible centrée entre 2 boules à 3 cm	Boule cible centrée boule obstacle à 10 cm	But seul à 20 cm du bord avant
5 pts >	Carreau	Carreau	Carreau	Carreau	But sorti
3 pts >	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	Boule sortie	But touché
1 pt >	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée	Boule touchée
0 pt >	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	Boule manquée	But manqué

Club	Yffiniac				Équipe n°	1				Joueuse	Ihoet Carole										
A	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m
		<del>29</del>	0	0	0	0	0	0	0	3	5	0	3	0	0	3	0	0	5	5	0

24

Club	Plourivo				Équipe n°					Joueuse	Allainmat Marion										
B	Total	Atelier 1				Atelier 2				Atelier 3				Atelier 4				Atelier 5			
		6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m	6m	7m	8m	9m
		<del>29</del>	5	3	0	5	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	5

24

Résumé du Déroulement du tir de précision

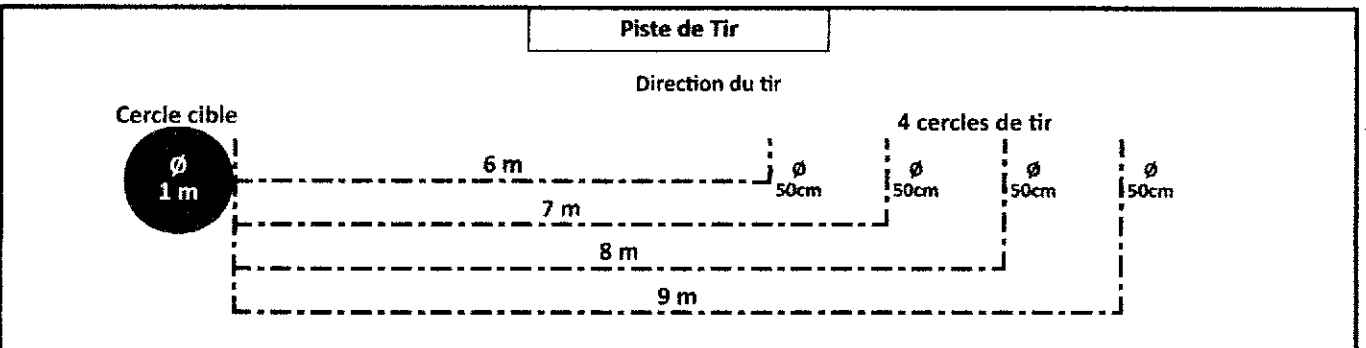
L'ordre de passage est fait par tirage au sort (pièce). La joueuse qui gagne le toast choisit si elle commence ou non le tir.  
 Chaque joueuse tire une boule par distance / atelier 1 à 5 (soit 4 boules par atelier et donc 20 boules au total de l'épreuve).  
 Les joueuses tirent l'une après l'autre depuis la figure 1 à 6 mètres, jusqu'à la figure 5 à 9 mètres.  
 La joueuse a 30 secondes par boule.  
 Le tir sera considéré comme valable si l'impact est dans le cercle de tir de 1 mètre.  
 Si le cercle est mordu, le tir est considéré comme nul.  
 La boule cible doit être touchée en premier.

**Attribution des points : Ateliers / Figures 1 – 2 – 3 – 4**

5 pts	La boule cible sort du cercle et la boule de tir reste dans le cercle	Autre obstacle ne doit frapper
3 pts	La boule cible et la boule de tir sortent du cercle	Au moins une boule doit frapper
1 pt	La boule cible touchée reste dans le cercle	La boule de tir doit frapper la cible
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer	(Autre obstacle ne doit frapper)

**Attribution des points : Atelier / Figure 5**

5 pts	But sorti du cercle de tir
3 pts	But touché : le but est considéré comme frappé si il quitte son logement initial
0 pt	Impact hors du cercle de tir, non respect du cercle de lancer



\*Tire de la portage